



ACSU

Association de Communes pour l'exploitation d'un centre sportif à Ursy

Règlement de l'utilisation des halles de sport

Halle de sport 1987 : Halle 1

Halle de sport 2006 : Halle 2

Matériels

Tout le matériel utilisé pendant les leçons de gym doit obligatoirement être rangé à sa place afin de garantir l'ordre et la propreté des locaux.

Un compresseur est à disposition pour gonfler les ballons.

Halle 2 : Les protections en plexi fixées au bas des espaliers doivent être remises en place.

Boissons

Toute boisson sucrée est strictement interdite dans les halles de sport.

Seules les bouteilles d'eau sont autorisées.

Propreté générale

Les chewing-gums sont strictement interdits dans les halles.

Des poubelles sont à disposition. Veillez à ce que les déchets y soient déposés et que rien ne soit abandonné dans les halles (bouteilles, papier, etc...).

Après chaque leçon le balai doit être passé dans la halle de sport. (à disposition dans le vestiaire du moniteur)

Toilettes

Ce lieu doit rester propre. Chacun s'assure que :

le papier essuie-mains et autres détritiques soient mis dans la poubelle

la chasse-d'eau des WC est tirée, la lumière éteinte.

Vestiaires **Halle 2**

Les chaussures d'extérieur sont interdites à l'intérieur des vestiaires.

Elles doivent être déposées sur les rails prévus à cet effet au bas des escaliers.

Fermeture des halles de sport 1 et 2

La dernière personne à sortir s'assure des points suivants :

1. Stores remontés
2. Fenêtres fermées
3. TOUTES les lumières éteintes (halle – local engins ...)
4. Porte d'entrée fermée à clef

Le Comité de direction ACSU